



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 26 mai 2015 à 13 h 30 à l'Hôtel des Commandants, à Gaspé, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle sont présents :

M. Roch Audet, maire de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Allen Cormier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts
Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jonathan Lapierre, maire des Îles
Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons
Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Diane Lebouthillier, préfet
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Guy Gallant, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Daniel Côté, maire de Gaspé
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Ainsi que :

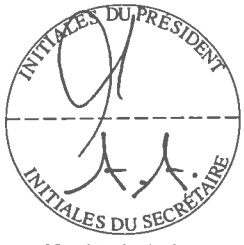
M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations

Mme Sarah Gonthier, agente au marketing

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Jean-Guy Poirier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

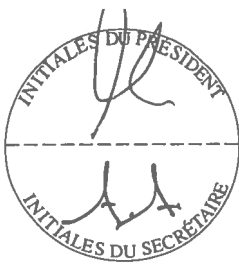


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2015 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
 - 5.1. États financiers et rapport d'achalandage;
 - 5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
6. Renouvellement des contrats de transport;
 - 6.1. Autobus des Monts (adoption);
 - 6.2. Trajet Murdochville (adoption);
 - 6.3. Transport Claude Duguay (adoption);
7. Renouvellement des ententes avec les OTA;
 - 7.1. Transport collectif et adapté des Îles (adoption);
 - 7.2. TACIM (adoption);
8. Projet de carte à puce (adoption);
9. Contrat pour la vente de publicité sur les véhicules (adoption);
10. Plan stratégique 2015-2020 (adoption);
11. Nouvelle image de la Régie (adoption);
12. Nouveau site Internet;
13. Affaires nouvelles;
14. Date et lieu de la prochaine rencontre;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Allen Cormier propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R15 – 19

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R15 – 20

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Louissette Langlois et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 AVRIL 2015

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 17 avril 2015 » est présenté.

R15 – 21

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 AVRIL 2015

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2015 tenue à Sainte-Anne-des-Monts, tel que lu et présenté.

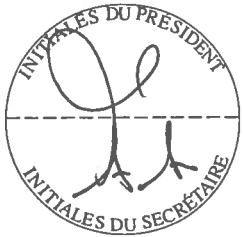
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. États financiers et rapport d'achalandage

Les états financiers et le rapport d'achalandage au 31 mars 2015 sont présentés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés du mois de mars 2015 est remise aux administrateurs. Le montant total au 31 mars 2015 est de 262 083,42 \$.

R15 – 22

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Daniel Côté et résolu d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés, au montant total au 31 mars 2015 de 262 083,42\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. RENOUÈLEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT

6.1. Autobus des Monts

Lors du conseil d'administration du 17 avril dernier, la régie a pris la décision d'approuver le renouvellement de la majorité de ses contrats de transport. Un contrat important demeurait à renouveler, soit celui avec Autobus des Monts en Haute-Gaspésie pour le transport adapté et collectif.

Le contrat avec l'entreprise Autobus des Monts avait deux échéances distinctes, soit le 1^{er} mai 2015 pour le collectif et le 31 décembre 2015 pour l'adapté. La direction de la Régie a convenu avec la direction de l'entreprise de convenir d'une échéance conjointe de contrat au 1^{er} juillet 2015.

Par conséquent, un cahier de charge incluant un contrat type a été élaboré et transmis aux transporteurs le 15 avril dernier. Le transporteur a respecté l'échéancier du 6 mai pour soumettre une proposition et elle correspond aux critères exigés dans le document de demande de proposition.

R15 – 23

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENOUÈLEMENT DU CONTRAT DE TRANSPORT D'AUTOBUS DES MONTS

CONSIDÉRANT que le contrat pour le transport des personnes de la RÉGÎM pour le secteur de la Haute-Gaspésie vient à échéance le 1^{er} juillet prochain;

CONSIDÉRANT que le processus d'approvisionnement est régi par la Loi sur les transports qui s'applique dans la compétence du Québec, entre autres les articles 48.19, 48.20 et 48.21 de la loi qui définissent les droits et obligations de la Régie quant au renouvellement et à l'octroi de contrats avec les Transporteurs actuels ou futurs;

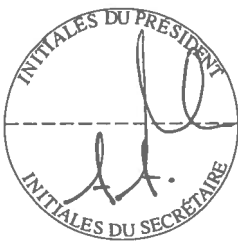
CONSIDÉRANT que le processus régi par la Loi du transport permet de faire une exception à la politique de gestion contractuelle de la RÉGÎM afin de procéder à un processus de renouvellement de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le transporteur Autobus des Monts a soumis une proposition qui correspond aux critères définis dans le cahier des charges élaboré par la RÉGÎM;

CONSIDÉRANT une analyse positive des propositions pour un comité d'analyse, constitué de représentants de la RÉGÎM.

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu,

— D'accepter la proposition de contrat pour le transport de personnes soumis par Autobus des Monts;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

— D'autoriser le président, monsieur Jonathan Lapierre, à procéder à la signature du contrat pour le transport des personnes avec le transporteur Autobus des Monts.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2. Trajet Murdochville

R15 – 24

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ADDENDA 2 AU CONTRAT DE TRANSPORT #TC2013-02 POUR LA PRESTATION DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ENTRE MURDOCHVILLE ET GASPÉ

IL EST PROPOSÉ par Diane Lebouthillier et résolu d'adopter l'addenda 2 du contrat de service de transport collectif reliant Murdochville et Gaspé avec la Société de Gestion Gilles Porlier – Taxi Porlier tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3. Transport Claude Duguay

Lors du conseil d'administration du 17 avril dernier, la régie a pris la décision d'approuver le renouvellement de la majorité de nos contrats de transport. Dans ce processus, il a été constaté que le contrat avec Transport Claude Duguay n'avait pas été renouvelé depuis le mois de mai 2014. Par conséquent, il est important, malgré le retard de signer un contrat pour la dernière année et de le renouveler pour la prochaine année.

Le contrat est basé sur le modèle de la Régie, bien qu'il soit moins contraignant concernant le type de véhicule utilisé et certains autres éléments touchant le véhicule ou les conditions des chauffeurs.

R15 – 25

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CONTRAT DE SERVICE AVEC TRANSPORT CLAUDE DUGUAY (TRAJET 22)

CONSIDÉRANT que le contrat pour le transport des personnes de la RÉGÎM pour le secteur de la MRC du Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé (trajet 22) est venu à échéance;

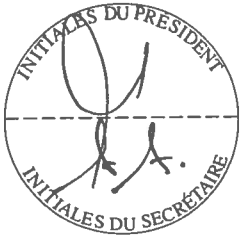
CONSIDÉRANT que le processus d'approvisionnement est régi par la Loi sur les transports qui s'applique dans la compétence du Québec, entre autres les articles 48.19, 48.20 et 48.21 de la loi qui définissent les droits et obligations de la Régie quant au renouvellement et à l'octroi de contrats avec les Transporteurs actuels ou futurs;

CONSIDÉRANT que le processus régi par la Loi du transport permet de faire une exception à la politique de gestion contractuelle de la RÉGÎM afin de procéder à un processus de renouvellement de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le transporteur Transport Claude Duguay a soumis une proposition qui correspond aux critères de la RÉGÎM;

IL EST PROPOSÉ par Louise Langlois et résolu,

D'accepter la proposition de contrat pour le transport de personnes soumis par Transport Claude Duguay pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 mai 2016;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

D'autoriser le président, monsieur Jonathan Lapierre, à procéder à la signature du contrat pour le transport des personnes avec le transporteur Transport Claude Duguay.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. RENOUVELLEMENT DES ENTENTES AVEC LES OTA

7.1. Transport collectif et adapté des îles

R15 – 26

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA PRESTATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF AVEC TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DES ÎLES

IL EST PROPOSÉ par Jean-Mathieu Poirier et résolu d'adopter le contrat de service pour la prestation de service de transport collectif avec l'organisme Transport collectif et adapté des Îles, tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2. TACIM

R15 – 27

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ADDENDA 1 AU CONTRAT DE SERVICE ENTRE LA RÉGIE ET LE TACIM POUR LA PRESTATION DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DANS LE TERRITOIRE DE L'ESTRAN, DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu d'adopter l'addenda 1 au contrat de service pour la prestation de service de transport collectif avec le TACIM tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. PROJET DE CARTE À PUCE

Afin de faciliter l'intégration de la passe mensuelle, l'équipe de la régie travaille à l'implantation d'un système de carte à puce comme nouveau mode de paiement. Ce système sera implanté par l'équipe de Fraxion, qui travaille aussi à mettre en place le système de répartition sur notre réseau.

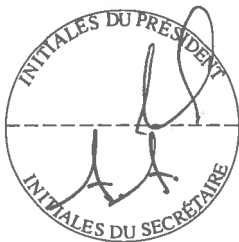
En vue de l'adoption de la nouvelle politique tarifaire, la régie souhaite offrir une carte mensuelle à sa clientèle régulière. Cette carte permettra le passage mensuel illimité à la clientèle sur les trajets et bus équipés de fraxion.

R15 – 28

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CONTRAT D'UTILISATION, DE VENTE ET D'ENTRETIEN DU LOGICIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT DU SYSTÈME D'UTILISATION DE CARTE À PUCE

ATTENDU QUE le coût du module pour les cartes à puce de FRAXION est de 5 900 \$

ATTENDU QUE les frais mensuels pour l'utilisation de ce logiciel s'élèveront à environ 400 \$/mois.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE le système permettra d'offrir une passe mensuelle aux usagers;

ATTENDU QUE le système permettra d'optimiser l'utilisation de nos services, ainsi que les modes de paiement proposés;

ATTENDU QUE ce projet répond aux objectifs de développement de communication et d'appropriation du service par la population de la nouvelle planification stratégique de la Régie;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier et résolu que la Régie fasse l'acquisition de ce logiciel dans le but d'implanter ce nouveau service sur l'ensemble du territoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. CONTRAT POUR LA VENTE DE PUBLICITÉ SUR LES VÉHICULES

R15 – 29

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CONTRAT DE SERVICE AVEC IMAGI AFFICHAGE PUBLICITAIRE

IL EST PROPOSÉ par Richard St-Laurent et résolu que la Régie accepte la proposition d'entente avec Imagi affichage publicitaire, sous la condition d'offrir un rabais de 10% à nos entreprises régionales et désigne Jonathan Lapierre, son président, à la signer.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. PLAN STRATÉGIQUE 2015-2020

R15 – 30

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2015-2020 DE LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu que la Régie adopte le document «Planification stratégique 2015-2020 » tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

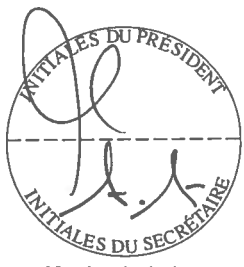
11. NOUVELLE IMAGE DE LA RÉGIE

R15 – 31

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA NOUVELLE IMAGE DE LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Guy Gallant et résolu que la Régie adopte sa nouvelle image telle que présentée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

12. NOUVEAU SITE INTERNET DE LA RÉGIE

En lien avec la nouvelle planification stratégique 2015-2020 et la nouvelle image, adoptée à ce présent conseil d'administration, la régie s'est dotée d'un nouveau site Internet qui est présenté sur place aux membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Selon le calendrier adopté, la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 9 juillet 2015. Il est décidé que cette rencontre aura lieu aux Îles-de-la-Madeleine et que la rencontre prévue en septembre aura lieu dans la MRC d'Avignon.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

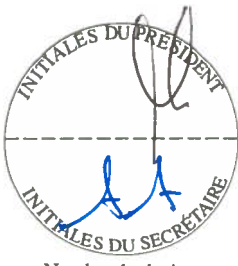
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue et résolu que l'assemblée soit levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R15 – 32



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Jonathan Lapierre

Antoine Audet

06/12/2015

Date

21/12/2015.

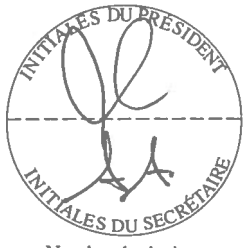
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

09 juillet 2015

Date



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**